
NOUVELLES CSN



Édition spéciale — Îles-de-la-Madeleine

Avril 1989

Pour «mieux vivre aux Îles» : des emplois, des services et 8,1 millions \$



Les demandes syndicales des **membres** de la CSN aux **Îles-de-la-Madeleine** signifient un aiout direct minimal de 8,1 milions \$ dans l'économie de la région, la création d'emplois et l'amélioration des services dispensés à la population.

Pour atteindre ces objectifs, les délégués de 13 syndicats, regroupant **750 travailleuses et travailleurs**, ont voté, lors d'un **sommet syndical**, le **25 février** dernier, en faveur d'un comité d'appui à neuf syndicats des secteurs privé et public qui négocieront des conventions collectives cette année. C'est à lire dans cette édition spéciale de «**Nouvelles CSN**», tirée à 6,000 copies pour les résident-e-s des Îles-de-la-Madeleine.

Un sommet syndical, ça se prépare!

Le **sommet des syndicats CSN** des Îles-de-la-Madeleine, **une première dans la région**, qui a eu lieu le 25 février dernier, à la Polyvalente des Îles, à **L'Étang-du-Nord**, a été préparé plusieurs semaines à l'avance et a demandé la contribution de plusieurs personnes.

En plus du salarié de la CSN aux Îles-de-la-Madeleine, **Jacques Bourbeau**, et de sa collaboratrice, **Martine Boudreau**, plusieurs autres personnes ont rédigé des textes ou des parties de textes, ont fait des photocopies, ont assemblé les documents, ont organisé le repas collectif du midi, ont préparé l'inscription, accueilli les délégué-e-s, décoré les salles, et accompli plusieurs autres tâches importantes. Nous tenons à remercier toutes ces personnes!

Comité organisateur du sommet: Martine Boudreau, Monique Boudreau, Léonce Deraspe, Avila Jomphe, Monique Langford, Jean-Yves Lapierre et Félix Leblanc. **Ont également apporté une contribution importante:** Ghislaine Arsenault, Thérèse Arsenault, Julien Cyr, Gisèle Gaudette, Mariana Harvie, Jean-Marc Lapierre.



Le responsable du secteur Îles-de-la-Madeleine pour le Conseil central des syndicats nationaux de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (CSN), **Jean-Yves Lapierre**, un employé du C.H. de l'Archipel, a lui aussi mis la main à la pâte pour faire un succès du sommet syndical.



On reconnaîtra, dans l'ordre habituel, **Micheline Babin**, une employée de la Caisse Populaire de **Rivière-aux-Renards**, en Gaspésie, également vice-présidente régionale Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine pour la Fédération du commerce (FC-CSN), **Mariana Harvie**, une auxiliaire en alimentation au Centre Hospitalier de l'Archipel, et **Ghislaine Arsenault**, une infirmière auxiliaire au C.H. de l'Archipel, préparant les cocardes des délégué-e-s.

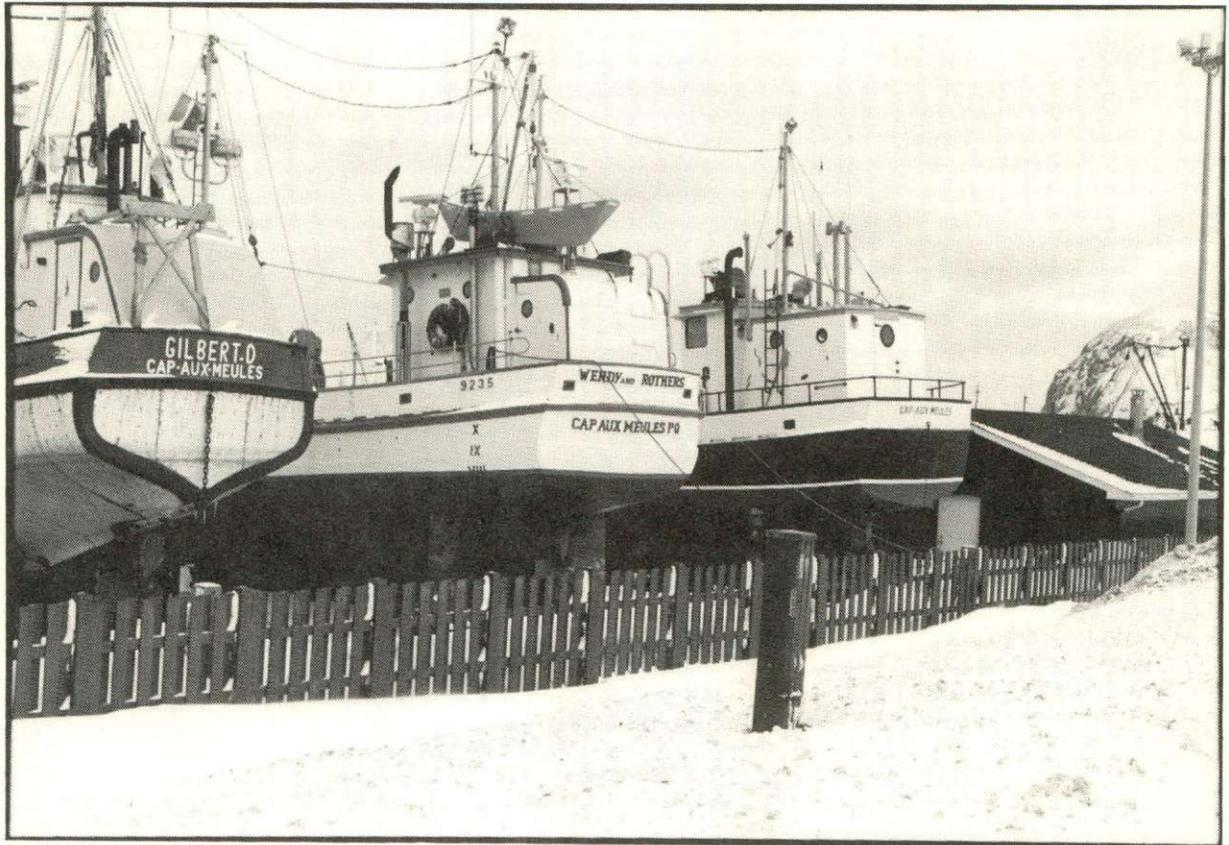


Le conseiller syndical de la CSN aux Îles-de-la-Madeleine, **Jacques Bourbeau**, jette un dernier coup d'oeil sur le document «**S'unir pour mieux vivre aux Îles**». C'était juste avant d'envoyer le texte sous presse.



Ghislaine Arsenault, **Mariana Harvie** et **Gisèle Gaudette** étaient parmi les premières arrivées à l'école polyvalente, à L'Étang-du-Nord, le 25 février au matin. Inscription oblige!

Pour «mieux vivre aux Îles» : des emplois, des services et 8,1 millions \$



En janvier 1987, le nombre de prestataires de l'assurance-chômage, aux Îles-de-la-Madeleine, atteignait le nombre impressionnant de 4,236 personnes sur une population active de 7,699 personnes. Signalons que 18.1% de la population des «Îles» oeuvre dans l'industrie primaire (mines et pêche) comparativement à 5 ou 6% au Québec. Ces données mettent en évidence l'importance de transformer de plus en plus de produits marins ici-même, aux Îles-de-la-Madeleine. Transformer d'autres produits que ceux existant contribuera aussi à créer d'autres emplois.

Aux Îles-de-la-Madeleine, les syndiqué-e-s sont convaincus que leurs revendications amélioreront leurs conditions de vie et profiteront également à l'ensemble de la communauté. Et pour atteindre leurs objectifs de négociations, les délégué-e-s de 13 syndicats des Îles-de-la-Madeleine, tous affiliés à la CSN, ont mis sur pied, le samedi, 25 février, un comité d'appui à 9 groupes d'employé-e-s des secteurs privé et public qui négocieront des conventions collectives dans les prochains mois.

On passe à l'action

Les militant-e-s ont aussi donné le mandat au comité de faire circuler une pétition en appui aux 13 employé-e-s du magasin Continental dans leurs efforts pour retrouver leurs emplois et faire reconnaître leur syndicat par Peoples. La

chaîne de magasins à rayons Peoples devrait prendre la relève, à la mi-avril, de Continental, qui a déclaré faillite l'an dernier.

Une première

Les représentant-e-s des syndicats ont adopté les deux propositions à l'issue d'un sommet syndical, une première dans la région, qui a eu lieu à l'école Polyvalente, située à L'Étang-du-Nord.

Le sommet a réuni une soixantaine de personnes, dont le **président de la CSN, Gérald Larose**, la secrétaire de la Fédération de la métallurgie, (FM-CSN), **Johanne Morin**, une vice-présidente de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN), **Nicole Grenier**, un représentant de la Fédération des employé-e-s des services publics (FEESP-CSN), **André Aubin**, le trésorier de la Fédération



du commerce (FC-CSN), **Jean Lortie**, un militant de longue date de la CSN-Construction, **Jean-Guy Gagnon** et le **président du Conseil Central Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (CSN), Rémi Dion**. Des représentant-e-s des enseignant-e-s, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ainsi que des groupes populaires des Îles-de-la-Madeleine, ont aussi participé à cette réunion.

Un apport marquant!

Les syndiqué-e-s ont donc formé le comité d'appui aux négociations pour s'entraider et atteindre leurs objectifs de négociations. Et le sommet, dont le thème était «**S'unir pour mieux vivre aux Îles**», a permis de constater, voire de rappeler, que l'apport des syndicats dans la société en général, et plus particulièrement dans cette région, est marquant.

Un ajout de 8,1 millions \$

Les demandes salariales des syndiqué-e-s de la **construction**, du magasin **Coop de Havre-aux-Maisons**, des **Mines Seleine**, et des réseaux de l'éducation et de la santé signifient un ajout direct minimal de 8,1 millions \$ dans l'économie des Îles-de-la-Madeleine.

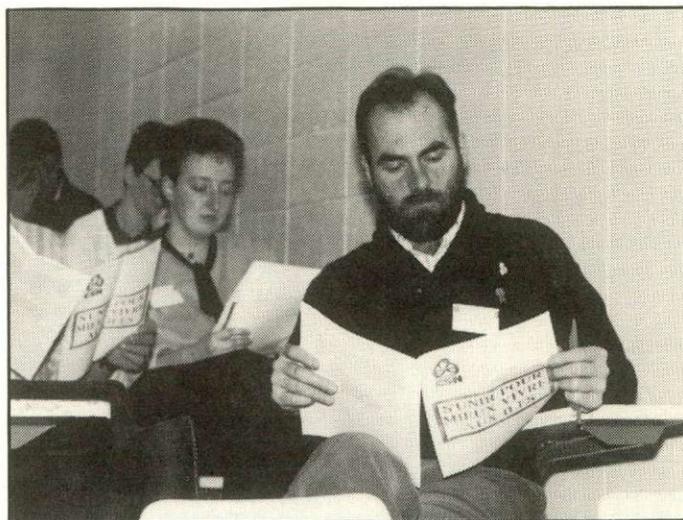
Au coeur de leurs demandes salariales, il y a le maintien, voire l'indexation, de la clause de disparité régionale, aussi appelée prime d'éloignement, pour les employé-e-s du secteur public; l'équité salariale pour les travailleuses du secteur public (un peu plus de 465,000 \$ pour les membres de la CSN); le rattrapage salarial pour les travailleurs des Mines Seleine; etc.

Les travailleurs et les travailleuses des réseaux de l'éducation et de la santé craignent donc une diminution de la prime d'éloignement qui vise, rappelons-le, à compenser le coût de la vie plus élevé en région éloignée.

Un revenu inférieur à celui du «continent»

Dans une région où les revenus des résident-e-s sont inférieurs à ceux touchés par les habitant-e-s du «continent», on comprendra qu'un ajout de 8,1 millions \$ est le bienvenu, améliorera les conditions de vie des employé-e-s et bénéficiera également à l'ensemble de l'économie.

Selon le **préfet de la Municipalité régionale de comté (MRC), M. Jeannot Gagnon**, le revenu moyen aux Îles-de-la-Madeleine était, pour 1986-87, de 15,949 \$ pour les hommes et de 9,953 \$ pour les femmes. Au Québec, «sur le continent», le revenu moyen se situait, lui, à 21,593 \$ pour les hommes et 11,992 \$ pour les femmes. D'après le préfet, ces moyennes calculées par **Statistique Canada** ne tenaient pas compte des «revenus» des personnes âgées et des assisté-e-s sociaux.



Léonce Deraspe, un travailleur du Centre Local des Services Communautaires (CLSC) prenant connaissance du document principal.



Une partie des délégué-e-s au sommet syndical des Îles-de-la-Madeleine qui a eu lieu le 25 février à l'école polyvalente, à l'Étang-du-Nord.



Les discussions se sont également poursuivies à la pause-café

Le **Financial Post**, lui, arrive à un revenu personnel encore moins élevé. D'après le journal d'affaires, de nous dire **M. Gagnon**, le revenu personnel moyen combiné des hommes et des femmes, pour les Îles-de-la-Madeleine, atteignait 10,000 \$ pour l'année 1987. Dans l'Est du Québec, le revenu était, pour la même année, de 9,500 \$. Pour le reste de la province, il se situait à 12,200 \$. Les calculs du **Financial Post** tenaient compte, eux, des revenus des personnes âgées et des assisté-e-s sociaux.

Créer des emplois et améliorer les services

Parmi les demandes des syndiqué-e-s de la construction, du magasin Coop et des réseaux de l'éducation et de la santé, nous en retrouvons qui favoriseront l'amélioration de la vie familiale et sociale, l'amélioration des services, l'élimination des emplois précaires et la création d'emplois réguliers.

Les formules existent!

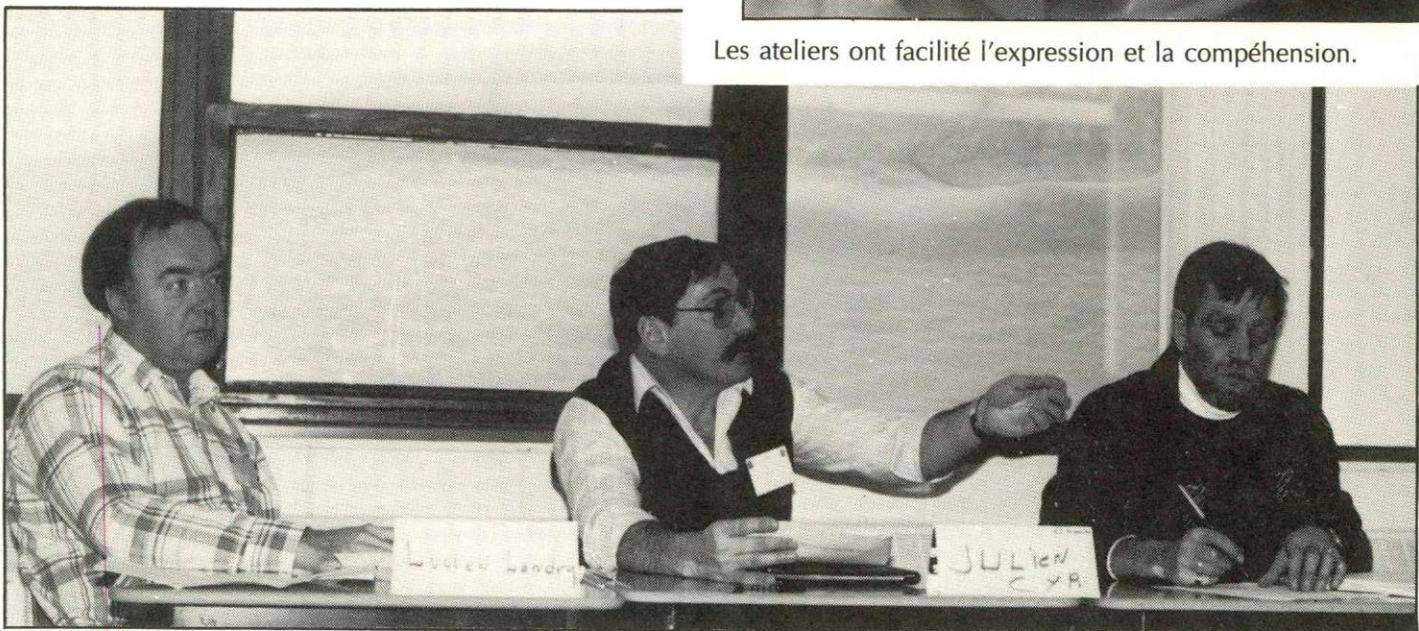
Les formules pour créer et maintenir des emplois existent! Elles sont nombreuses et variées. Pensons aux formules **d'accès à la préretraite**, avec compensation, à compter de 55 ans pour les travailleurs de l'industrie de la construction. Pensons aussi à la préretraite, également avec compensation, à compter de 60 ans pour les employé-e-s des réseaux de l'éducation et de la santé. Citons aussi d'autres formules comme la **diminution de la semaine de travail** pour les salarié-e-s des réseaux de l'éducation et de la santé âgés de 55 ans et plus. Pensons à la **fin de semaine de trois jours aux deux semaines** pour les employé-e-s du secteur public qui travaillent régulièrement en soirée ou de nuit.

Le cas de la Coop Havre-aux-Maisons

À ces formules, ajoutons la demande d'un «**plancher d'emplois**» plus élevé des syndiqué-e-s de la Coop Havre-aux-Maisons. Au magasin, il y a seulement 7 employé-e-s qui occupent un poste à plein temps sur une possibilité de 15 à 18 salarié-e-s. Accéder au statut d'employé régulier, plutôt que de conserver son statut de surnuméraire ou de temporaire, donne une certaine sécurité d'emploi, un droit de rappel lors des mises à pied et des améliorations des salaires et des avantages sociaux. ➤



Les ateliers ont facilité l'expression et la compréhension.

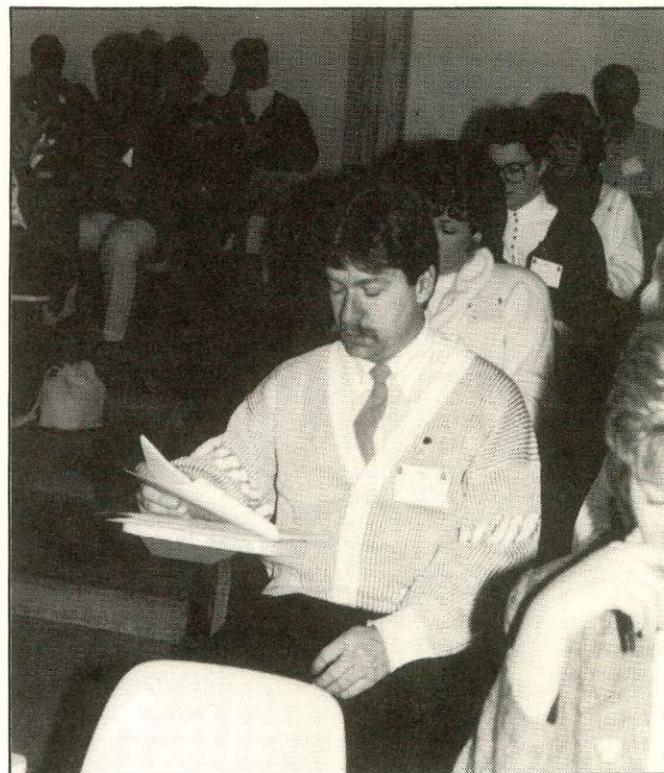


Sous le signe du chômage

Dans une région marquée au sceau du chômage, on comprendra l'importance de telles demandes. Selon le **conseiller de la MRC**, le taux de chômage était de 23.6% en juin 1986. Toujours d'après l'employé de l'organisme municipal, le nombre de prestataires de l'assurance-chômage est passé de 2,991 personnes en juillet 1986 à 4,236 personnes en janvier 1987. Pour ces deux années, la population active était de 7,699 personnes. Selon le porte-parole de la MRC et autres intervenant-e-s dans le milieu, ces données seraient encore valables.



En plénière, les délégué-e-s ont été attentifs aux propositions présentées par **Jean-Yves Lapierre**, le responsable pour le secteur des «îles» du Conseil central des syndicats nationaux Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (CSN). Thérèse Arseneault a agi comme secrétaire de la plénière.



Le comité

Le comité d'appui aux syndicats en négociations est composé des personnes suivantes: Rémi Chiasson, de la Boulangerie Madelon, Gilles Brodeur, des Mines Seleine, Paul Arseneault, du C.H. de l'Archipel, Ghislaine Chevarie, du magasin Continental, Jacinthe Miousse, du Centre de travail et de transition, Roger Bourgeois, du soutien Cegep, Jacinthe Cyr, du magasin Coop L'Unité, Bernard Arseneault, de la commission scolaire, Jean-Paul Poirier, de la Boulangerie Régionale, Gérard Vigneau, du magasin Coop de Havre-aux-Maisons et John Fred Aucoin, du magasin Coop l'Éveil.



La Villa Plaisance : des postes à temps complet et des services réguliers

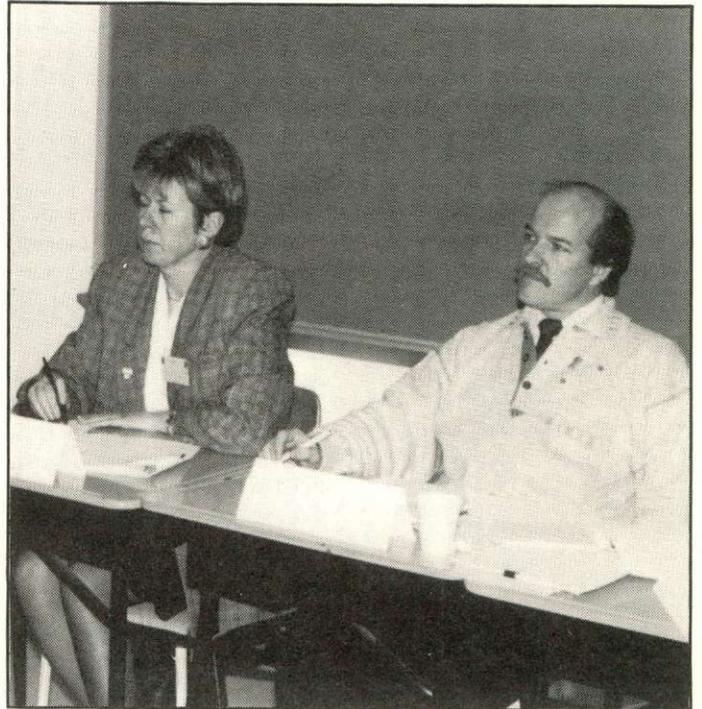
Les quelque 50 syndiqué-e-s de La Villa Plaisance, un centre d'accueil pour personnes âgées peu ou pas autonomes, souhaitent la conversion des heures ajoutées au service des bénéficiaires en postes à temps complet. Cette mesure, tout en mettant fin à des emplois précaires, assurera des services réguliers aux bénéficiaires. Pour faire face à une augmentation croissante du nombre de personnes peu ou pas autonomes, le syndicat exige aussi la création d'ailes pour bénéficiaires chroniques, ce qui devrait se traduire par une augmentation du personnel.

C'est le syndicat qui est intervenu

Le nombre de personnes âgées incapables de marcher est passé de 2 personnes, en 1980, à 26, en 1988. Le syndicat a fait signer, en 1988, une pétition, qui a recueilli pas moins de 1,333 noms, pour demander à la direction du centre d'accueil d'ajouter des ressources. Ce qui a été fait. Depuis l'intervention du syndicat, les bénéficiaires peuvent prendre un bain au moins une fois par semaine, plutôt qu'une fois par deux semaines. Ils peuvent aussi dormir jusqu'à 6h du matin, plutôt que 5h30 du matin.

Un bel exemple

La militance et le professionnalisme des employé-e-s de La Villa Plaisance ont permis d'améliorer les conditions de résidence des personnes âgées.



Nicole Grenier, de Paspébiac, en Gaspésie, est vice-présidente de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN). Au sommet, elle a indiqué que sa fédération demande au gouvernement de convertir les heures ajoutées au service en postes à temps complet. Il s'agit d'une des revendications des employé-e-s du réseau de la santé qui vise à créer des emplois réguliers et assurer des services de qualité aux bénéficiaires. Sur notre photographie, on reconnaîtra également André Aubin, de Drummondville, un employé du soutien scolaire qui a représenté la Fédération des employé-e-s des services publics (FEESP-CSN) au sommet.

Non à la fermeture du Foyer Christ-Roi!

Au Centre Hospitalier de l'Archipel, les syndiqué-e-s s'opposent à la fermeture du **Foyer Christ-Roi**, prévue pour le 2 septembre, et exigent des travaux d'agrandissement de la Villa Plaisance. Cette mesure vise à suppléer à l'abolition de 21 lits pour personnes âgées en soins prolongés entraînée par la fermeture de Christ-Roi.

La fermeture du foyer est entraînée par la construction et la réparation du Centre Hospitalier de l'Archipel au coût d'une trentaine de millions de dollars. Tout en se disant satisfaits de l'annonce de la subvention pour la construction et la restauration, les syndiqué-e-s sont inquiets des conséquences de cette abolition de 21 lits pour personnes âgées.



La visite du Centre Hospitalier de l'Archipel par le président de la CSN, **Gérald Larose**, et des journalistes de la presse locale et nationale a forcé la ministre de la Santé et des Services sociaux, **Mme Thérèse Lavoie-Roux**, à promettre une subvention pour des travaux de construction et de restauration du centre.

Le syndicat a l'intention de mobiliser la population sur ce sujet. Il fait circuler, en collaboration avec le Club de l'âge d'or, une pétition visant à leur donner gain de cause. **Une marche d'appui est aussi prévue pour le début du mois d'avril.**

Des efforts qui rapportent!

Rappelons que les efforts du syndicat **CSN de l'hôpital** et de la **CSN elle-même** ont contribué à forcer la ministre de la Santé et des Services sociaux, **Mme Thérèse Lavoie-Roux**, à se pencher sur l'état de délabrement avancé du centre hospitalier et à engager les sommes nécessaires aux rénovations.

Une visite fructueuse!

En janvier 1986, le président de la CSN, **Gérald Larose**, accompagné de journalistes de la presse locale et nationale, a visité le centre hospitalier, et il a dénoncé l'état de délabrement avancé du centre.

Sur place, **Gérald Larose** et les journalistes ont alors constaté que, dans l'ensemble du centre hospitalier, et plus particulièrement dans la vieille partie, les plafonds s'effritaient, les murs étaient lézardés, les appartements étaient mal ventilés, d'autres surchauffés, quelques-uns glaciaux, des plafonds coulaient, et notamment ceux d'un laboratoire, de la salle d'attente et de la salle d'obstétrique.

Cette visite organisée par la centrale a donc forcé **Mme Lavoie-Roux** à se pencher plus sérieusement sur ce dossier, qui traînait depuis déjà dix ans, et à promettre à la population de la région une subvention de quelque 22 millions \$.

La ministre se fait rappeler ses engagements!

Au printemps 1988, un peu plus de deux ans après l'engagement de la ministre, les travaux tant attendus n'avaient toujours pas débuté. En plus, l'évaluation des coûts avaient grimpé de 22 millions \$ à 28 millions \$. Ce qui n'était pas pour simplifier le dossier.

À l'occasion d'une autre visite de représentant-e-s de la CSN aux «Îles», ce fut au tour de la présidente de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN), **Catherine Loumède**, de rappeler ses promesses à la ministre, l'incitant à respecter ses engagements et à tout faire pour que les travaux de restauration ou de la construction de l'hôpital débutent le plus tôt possible.



*Au printemps 1988, ce fut au tour de la présidente de la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN), **Catherine Loumède** (notre photographie), de rappeler ses engagements à la ministre Lavoie-Roux pour que les Madelinots soient enfin dotés d'un centre de la santé adéquat.*

Pharmaprix:

feu vert à la négociation!

Le Syndicat des employé-e-s de Pharmaprix, de Cap-aux-Meules, a maintenant le feu vert pour entreprendre des négociations avec le propriétaire de ce commerce, M. Alain Brunelli.

En janvier dernier, plus de dix mois après de le dépôt de leur requête en accréditation, les représentants du syndicat CSN et l'homme d'affaires se sont finalement entendus sur la composition de l'unité d'accréditation.

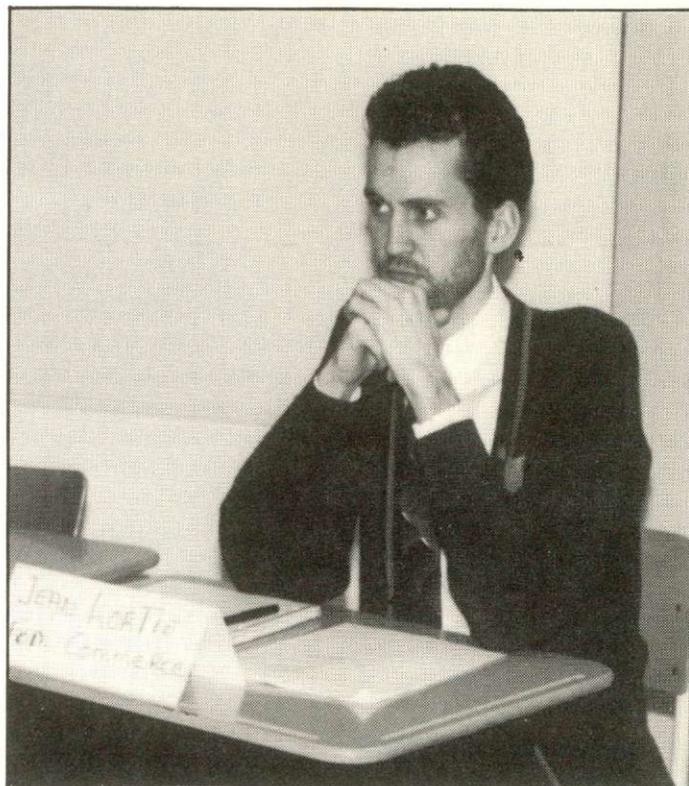
De plus, M. Brunelli a été obligé de dédommager deux personnes congédiées pour activités syndicales et une autre suspendue pour les mêmes motifs. Des trois syndiqués, un seul a repris le travail, les deux autres ayant déménagé pour des raisons familiales.

Mars 1988: on s'organise!

En mars 1988, les 20 salarié-e-s de Pharmaprix avaient décidé d'adhérer à la CSN dans le but de négocier une convention collective permettant de mettre fin à des situations injustes, d'éliminer certaines conditions qu'ils jugeaient par trop stressantes et de réaménager leurs horaires de travail, notamment dans le but d'améliorer le service à la clientèle.

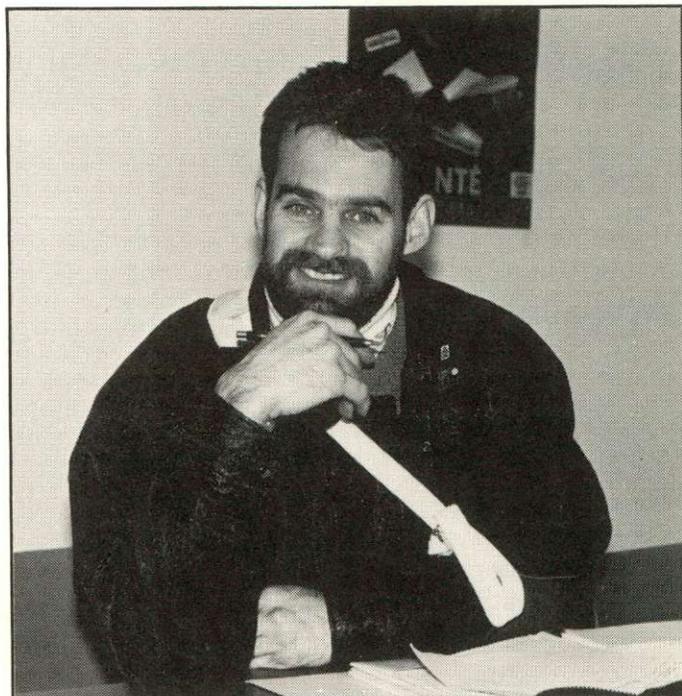
L'employeur réagit!

M. Brunelli avait alors réagi en modifiant les conditions de travail des employé-e-s, ce qui est contraire au Code du travail. Il a de plus mené une lutte juridique pour s'opposer à la composition de l'unité d'accréditation. Les syndiqué-e-s, eux, ont pu compter sur le conseiller de la CSN aux «Îles» et sur les services d'un avocat du contentieux de la centrale.



Le trésorier de la Fédération du commerce (FC-CSN), **Jean Lortie**, a profité du sommet syndical pour rencontrer des membres de la fédération aux Îles, dont **Avila Jomphe**, du magasin **Coop de Havre-aux-Maisons**. Les employé-e-s de Pharmaprix sont également membres de la FC-CSN.

Le CTT : les usagers au coeur d'un débat de fond sur l'orientation!



Le président du Syndicat des employé-e-s du Centre de travail et de transition des Îles-de-la-Madeleine (FAS-CSN), Félix Leblanc.

«À la suite des mesures de la nouvelle direction, j'ai pensé, comme beaucoup d'autres, à m'en aller. Mais, s'en aller, ce n'est pas une solution pour nous autres et pour les usagers. Nous avons fait un cheminement syndical pour améliorer la situation».

Celle qui parle ainsi s'appelle **Monique Langford**. Elle est commis-sénior, depuis quelques années, au Centre de travail et de transition des Îles-de-la-Madeleine (CTT), un centre pour handicapé-e-s intellectuel-le-s situé à **Fatima** depuis le 21 mai 1985. Tout comme ses 15 autres camarades de travail, Monique Langford conteste l'orientation de la nouvelle direction.

De l'agressivité

Lorsque le représentant de «**Nouvelles CSN**» a séjourné aux Îles-de-la-Madeleine, du 23 au 26 février, les employé-e-s du CTT ont affirmé avoir observé, dans les deux ou trois semaines précédentes, plus d'agressivité et des sautes d'humeur de la part des usagers du centre.

Cet état serait attribuable, en partie, aux récents changements intervenus au centre. La nouvelle directrice, la sixième en trois ans, a suspendu, dès son arrivée, le programme de suivi auprès des handicapé-e-s sur le marché du travail. De plus, ce climat serait aussi le fait d'une réduction importante des activités de travail, remplacées par divers modules.

Un débat de fond

La directrice, **Mme Micheline Decoste**, et les syndiqué-e-s sont donc engagés dans un véritable débat de fond sur l'orientation et les ressources du CTT. Si les deux parties s'entendent sur la mission du centre, rendre les handicapé-e-s autonomes, elles sont à couteaux tirés sur les moyens pour y arriver.

Quel programme?

La directrice a donc présenté un programme, en 20 points (modules), qui comprend beaucoup d'activités,

mais qui ne prévoit pas d'activités de travail. Pour le syndiqué-e-s, cela revient à éliminer les ateliers de travail. Mme Decoste envisage également l'abolition de deux postes d'instructeurs en artisanat et ébénisterie, la déqualification de la conseillère en enfance inadaptée et le non remplacement d'un psycho-éducateur.

La transparence?

Les employé-e-s reprochent aussi à la directrice de manquer de transparence. Selon **Félix Leblanc**, président du syndicat CSN du centre, «on cache de l'information aux employé-e-s, la directrice ne veut pas impliquer le personnel»

«Nous ne savons vraiment pas c'est quoi la place réservée aux ateliers de travail», a déclaré pour sa part **Roxanne Cyr**, éducatrice et agent de griefs du syndicat. «Nous ne savons pas nous plus, d'ajouter Roxanne Cyr, à quoi va ressembler une journée dans la vie des bénéficiaires».

Oui aux ateliers de travail

Les employé-e-s, eux, tiennent donc mordicus aux ateliers de travail et aux professions qui sont menacés. Leurs convictions et l'expertise démontrent que les ateliers de travail sont formateurs, satisfaisants et contribuent à rendre plus autonomes ces handicapé-e-s.

«Par les ateliers de travail, de dire **Félix Leblanc**, nous visons à ce que les handicapé-e-s aient plus de dextérité manuelle. Qu'ils accèdent ou non au marché du travail, nous voulons qu'ils soient le plus autonome possible».

Sur le marché du travail

Les ateliers de travail et le support, le suivi, à apporter aux handicapé-e-s en milieu de travail ont donné des résultats. Depuis trois ans, quelques-uns d'entre eux se sont trouvés des emplois: à la bibliothèque, dans une ferblanterie, à la garderie, dans un hôtel, etc... Après avoir cité ces exemples, **Félix Leblanc** nuance et ajoute: «Nous sommes conscients que ce ne sont pas tous les handicapé-e-s qui peuvent se retrouver sur le marché du travail. Mais, j'insiste, nous visons la plus grande autonomie pour tous, pour qu'ils soient heureux et se sentent valorisés».



Roxanne Cyr, agent syndical de griefs au CTT.

Un comité syndical

Pour faire face à la nouvelle direction, les syndiqué-e-s ont formé un «Comité syndical d'orientation». Composé de trois personnes, le comité travaille à l'élaboration d'une proposition sur l'orientation et l'organisation du travail pour faire en sorte que les bénéficiaires soient autonomes.

Un exemple

La lutte des employé-e-s du CTT contre l'orientation de leur directrice et pour le maintien d'emplois réguliers est un autre bel exemple de demandes syndicales qui servent les intérêts de la population.

Quelques renseignements

Aujourd'hui, les employé-e-s du CTT s'occupent au moins de 48 handicapé-e-s, répartis de la façon suivante: pré-scolaire (2), primaire (8), secondaire (10), adultes au centre (28), sans oublier ceux qui sont sur le marché du travail.

Appui à la garderie La Ramée

«Notre responsabilité c'est de s'organiser pour que notre force syndicale serve à d'autres dans la communauté».

Lorsqu'il a livré ce message aux délégué-e-s réunis au sommet syndical, le président de la CSN, **Gérald Larose**, pensait plus particulièrement à l'appui que les syndicats de la région pourraient donner à la garderie «**La Ramée**», dont les employées sont non-syndiquées, et qui fait face à un sérieux problème de relocalisation, après 10 ans d'activités.

«Même si les locaux sont désuets, au moins ils sont gratuits», nous a dit la jeune directrice de la garderie, **Johanne Langford**.

Rappelons que la direction du Centre Hospitalier de l'Archipel ne veut plus que la garderie demeure dans sa maison située à l'arrière du Centre Local des Services Communautaires (CLSC), a affirmé la directrice de «La Ramée».

De plus, le problème de relocalisation est aussi attribuable au fait que la garderie n'est plus comprise dans les plans de restauration du Centre Local des Services Communautaires (CLSC).

Les parents touchés

À ce problème de relocalisation, vient s'ajouter celui posé par la nouvelle politique de garderie de la ministre **Monique Gagnon-Tremblay**. Avec la nouvelle politique, d'expliquer Johanne Langford, la garderie se retrouvera avec un manque à gagner de 4,000 \$ par année. Selon elle, cela pourrait faire augmenter la contribution des parents de 14 \$ à 18 \$ par jour. Ce qui devrait poser des problèmes aux familles monoparentales, dont un bon nombre a de faibles revenus et travaille en saison.

Mise sur pied en 1979, la garderie embauche aujourd'hui 7 travailleuses, des éducatrices pour la plupart. Elle est ouverte à l'année longue, 5 jours par semaine et a 40 places disponibles.



La directrice de la garderie, **Johanne Langford**, a participé aux ateliers du sommet syndical. Johanne Langford est au centre de la photo.

«Le syndicalisme, c'est le fait du monde ordinaire»



Gérald Larose en conversation avec des militants.

Gérald Larose, président de la CSN:

«Le syndicalisme, c'est le fait du monde ordinaire, de la classe ouvrière, des travailleuses et des travailleurs. Des gens qui n'occupent pas des postes de pouvoir dans notre société. Mais des gens qui, ensemble, ont le pouvoir de changer les choses. Le pouvoir d'améliorer le quotidien pour changer le futur, pour nous-mêmes, pour notre entourage et pour la société en général».

Pour le président de la CSN, **Gérald Larose**, le sommet syndical des Îles-de-la-Madeleine s'inscrit justement dans cette démarche qui vise à améliorer les conditions de vie des résidents des Îles-de-la-Madeleine.

Ne pas avoir honte

S'adressant plus particulièrement aux employé-e-s des réseaux de l'éducation et de la santé ainsi qu'aux travailleurs des Mines Seleine, Gérald Larose a déclaré:

«Vous ne devez avoir aucune honte à faire des batailles salariales. Arracher un cent à un employeur, a-t-il ajouté, c'est contribuer directement au développement économique des Îles». Selon le syndicaliste, «vos premiers alliés, après les travailleuses et les travailleurs, ça devrait être les commerçants, car les augmentations de salaires vont aller directement dans leurs caisses».

Le président de la CSN a aussi rappelé qu'en moyenne, cette année, le personnel cadre avait eu droit à des hausses de salaires de l'ordre de 10 à 11%, alors que les député-e-s s'étaient accordés des augmentations de 21%.

Des services

Gérald Larose a aussi observé la volonté des employé-e-s du secteur public qui se battent «pour équiper la population des Îles-de-la-Madeleine de services adéquats et améliorés».

Les Mines Seleine : oui au rattrapage salarial

Au moment de mettre sous presse, il restait deux clauses normatives à négocier entre le Syndicat CSN des Mines Seleine et l'employeur. Ce sont les articles concernant les changements technologiques et les congés parentaux. Après cela, les représentants syndicaux entameront des négociations dans le but d'obtenir le rattrapage salarial avec d'autres mineurs.

Le syndicat est affilié à la Fédération de la métallurgie (FM-CSN). En plus de **Jacques Bourbeau**, présent aux Îles, le syndicat peut compter sur les services de **Ovila Soucy**, négociateur à la fédération.



La secrétaire de la Fédération de la métallurgie (FM-CSN), **Johanne Morin**, a participé au sommet syndical le 25 février. Nous la voyons ici en atelier avec **Florent Lapierre**, un travailleur de la construction.

Tableau comparatif des salaires dans le secteur minier

	Mines Seleine (Canadian salt)	Chapais (cuivre)	Thedford-Mines (amiante)	Murdochville (cuivre)	Le Sel Windsor (Alberta) (can. salt)
Concierge	10.75 \$		13.96 \$	12.74 \$	13.07 \$
Journalier	10.90 \$	14.69 \$	13.96 \$	12.88 \$	12.99 \$
Aide-mineur	11.21 \$		15.61 \$	13.16 \$	
Opérateur-concasseur	11.99 \$	15.19 \$	15.79 \$	13.86 \$	
Opérateur-treuil	12.15 \$		16.64 \$	14.00 \$	
Chargeur	12.15 \$	15.71 \$	15.25 \$	14.00 \$	
Mineur	12.31 \$	15.32 \$	17.29 \$	14.64 \$	
Foreur	12.31 \$		15.32 \$	15.79 \$	14.64 \$
Écailleur	12.31 \$		15.25 \$		
Mécanicien	13.40 \$	18.03 \$	17.76 \$	15.54 \$	18.54 \$
Électricien (maître)	13.40 \$	18.03 \$	17.76 \$	15.68 \$	18.52 \$

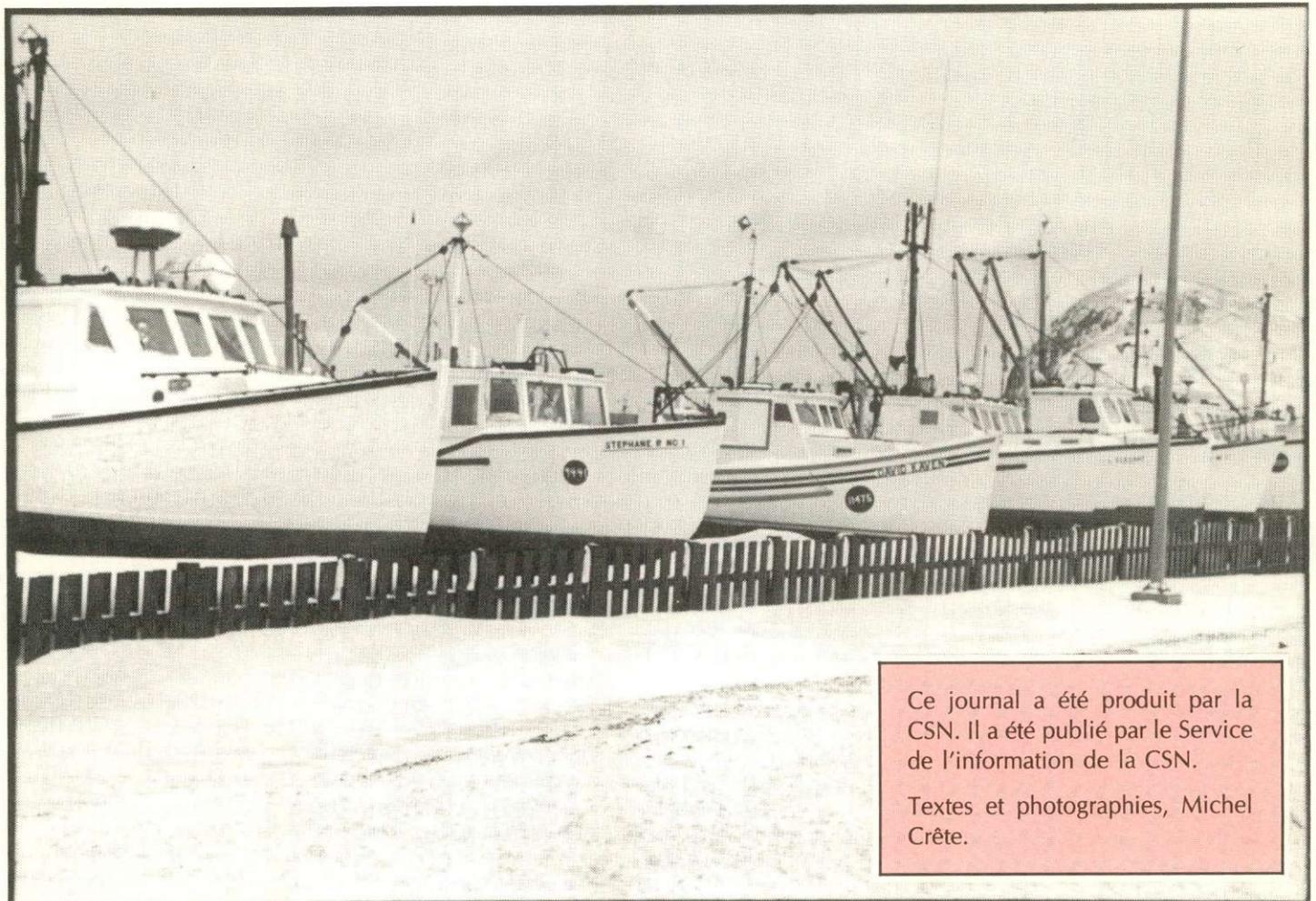
Tableau comparatif pour les salaires versés en 1988 avec trois autres mines du Québec et une mine en Alberta appartenant, tout comme Mines Seleine, à la Canadian Salt.

Un inspecteur de la CSST

Les délégué-e-s au sommet syndical ont aussi été unanimes à réclamer un inspecteur de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) en permanence aux Îles-de-la-Madeleine. Cet inspecteur pourrait travailler à l'élaboration de programmes de prévention dans les entreprises dont les employé-e-s sont syndiqué-e-s et non-syndiqué-e-s. Le fonctionnaire pourrait aussi s'occuper des plaintes déposées contre des employeurs qui ne respecteraient pas les normes minimales de santé-sécurité. Rappelons que les interventions de la CSN-Construction auprès des différents ministres du Travail ont débouché sur l'affectation d'un inspecteur de la Commission de la construction du Québec (CCQ), en poste six mois par année dans cette région.



Le président du Conseil Central Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (CSN), **Rémi Dion**.



Ce journal a été produit par la CSN. Il a été publié par le Service de l'information de la CSN.

Textes et photographies, Michel Crête.